



Nancy Chahwan
Chief HR Officer
Dirigeante principale des RH

March 13, 2020 / 13 mars 2020

(La version française suit)

To: Deputy Heads, Heads of Agencies (including separate Employers), Heads of Human Resources

Colleagues,

As part of our pledge to share updates as quickly as possible, I'm providing further guidance to you and your teams on a number of issues.

Flexible work arrangements

In line with the President of the Treasury Board's public messaging today, I urge you to be as flexible as possible in leveraging your authorities around existing telework and alternative work arrangements in line with your operational requirements and circumstances.

The Treasury Board of Canada Secretariat has been working with Shared Services Canada and departmental Chief Information Officers to maximize internet bandwidth to support remote work and prioritize network access tied to critical operations. More specifically, the following is guidance to help our workforce maximize productivity individually and collectively:

- Use mobile devices whenever possible to send and receive emails;
- Connect to VPN/SRA get what you need from the corporate network and disconnect, which allows for others to do the same;
- Limit the use of video conferencing on the GC network when audio conferencing will suffice;
- Localize any files before leaving the office; and
- Download documents outside normal business hours.

Further, tips to maximize collaboration within and across teams, include:

- Use public cloud services to collaborate with colleagues, for Unclassified work (examples: Facetime, MS Teams, Google HangOuts, Slack, etc.); and
- Use the BBMe application to communicate with colleagues, for up to Protected B work.

Leave

The situation has evolved since my March 12th e-mail. The Prime Minister advised today to avoid international travel. In light of this advice, employees should be asked to declare their intent to travel to their manager and must take into consideration public health travel advisories as per the [active travel health notices](#).

I am therefore hereby amending the advice on leave provisions contained in the FAQ document, which will be amended online.

Employees that are required by public health officials to self-isolate: If in good health and able to work, employees will be asked to discuss with their managers the option to telework. If that is not possible, the employees will be granted “other leave with pay (699 code)” as per their collective agreements.

Individual cases may have to be examined on their own merits (i.e. if an employee willingly chose to travel to affected areas contrary to public health advice.)

Employees whose children cannot attend school or daycare due to a closure or because of attendance restrictions in place in relation to the coronavirus situation. Employees will:

- Attempt to make alternative care arrangements.
- If that is not possible, they discuss with their managers, the option to telework.
- If that is not possible, they will be granted “other leave with pay” (699 code).

The above provisions for disruption of school and daycare operations related to the coronavirus will remain available to employees and managers for the duration of the disruption in the respective jurisdictions but will be reassessed by the Employer on April 10, 2020.

We believe the above takes into consideration the collective agreements, continuity of service to Canadians as well as reflecting the imperative we all have to follow public health advice as Canada continues its containment efforts. As the situation evolves, I would like to underscore that changes in the public health advice could lead to a different approach.

Mental health

I know we are all seized with the importance of supporting the mental health of our employees navigating this rapidly changing environment.

The Office of the Chief Human Resources Officer is currently preparing information for employees to outline key resources and tips for continuing to take care of their mental health and that of their teams in our workplaces.

We also need to encourage our teams to seek the help they need by contacting the 24-7 [Employee Assistance Program](#) (EAP) or your [departmental coordinator](#), accessing care through the [Public Service Healthcare Plan](#) (PSHP) or using the nationwide [Specialized Organizational Services](#) (SOS).

Facilities

If you are located in a Public Services and Procurement Canada (PSPC) building and you believe that you are confronted with a possible or confirmed COVID-19 case, please immediately contact PSPC's [National Service Call Centre](#). PSPC or their service provider will

work with the occupants to design and implement an appropriate disinfection plan as an Additional Building Service.

Finally, please continue to stay up to date through the [Canada.ca/Coronavirus](https://www.canada.ca/en/coronavirus.html) and [GCIntranet](https://intranet.gc.ca/) websites.

Thank you and take care of yourselves.

Nancy Chahwan

Chief Human Resources Officer
Treasury Board of Canada Secretariat / Government of Canada

À: Administrateurs généraux, chefs d'Organismes (et employeurs distincts), chefs des ressources humaines

Chers collègues,

Pour respecter notre engagement à transmettre les mises à jour le plus rapidement possible, je tiens à vous fournir, ainsi qu'à vos équipes, des précisions au sujet de certains points.

Modalités de travail flexibles

Conformément aux communications publiques que le président du Conseil du Trésor a transmises aujourd'hui, je vous encourage vivement à faire preuve de la plus grande souplesse possible dans l'exercice de vos pouvoirs en ce qui a trait au télétravail et aux modalités de travail flexibles, en tenant compte de vos besoins et circonstances opérationnels.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada travaille avec Services partagés Canada et les dirigeants principaux de l'information des ministères pour optimiser la bande passante Internet afin de soutenir le travail à distance et de donner la priorité à l'accès au réseau lié aux opérations essentielles. Plus précisément, les instructions suivantes permettront à notre effectif de maximiser la productivité, sur le plan individuel et collectif :

- Utiliser les appareils mobiles lorsque c'est possible pour envoyer et recevoir des courriels;
- Se brancher au RVP/ADP pour obtenir ce dont on a besoin sur le réseau ministériel et se débrancher, ce qui permettra à d'autres personnes de faire de même;
- Limiter l'utilisation de la vidéoconférence sur le réseau du GC lorsque l'audioconférence suffit;
- Localiser tout fichier avant de quitter le bureau;
- Télécharger des documents en dehors des heures normales de travail.

En outre, voici des conseils pour optimiser la collaboration au sein des équipes et entre elles :

- Utiliser les services infonuagiques publics pour collaborer avec ses collègues, dans le cas des travaux non classifiés (exemples : Facetime, MS Teams, Google Hangouts, Slack, etc.);
- Utiliser l'application BBME pour communiquer avec ses collègues, dans le cas des travaux classifiés jusqu'au niveau Protégé B.

Congés

La situation a évolué depuis mon courriel du 12 mars. Le premier ministre a recommandé aujourd'hui d'éviter les voyages internationaux .À la lumière de ces conseils, les employés devraient être invités à déclarer leur intention de voyager à leur gestionnaire et doivent tenir compte des avis de santé publique aux voyageurs conformément aux [avis actifs de santé aux voyageurs](#).

Je modifie donc par la présente les conseils sur les dispositions relatives aux congés figurant dans la FAQ, qui sera modifiée en ligne.

Employés auxquels les responsables de la santé publique ont demandé de s'auto-isoler : s'ils sont en bonne santé et en mesure de travailler, les employés seront invités à discuter de la possibilité de faire du télétravail avec leurs gestionnaires. Si ce n'est pas possible, les employés se verront accorder un « autre congé payé » (code 699), conformément à leur convention collective.

Il faudrait examiner certains cas selon les circonstances qui leur sont propres (p. ex. si un employé choisit volontairement de se rendre dans les zones touchées, contrairement aux conseils de santé publique.)

Employés dont les enfants ne peuvent fréquenter l'école ni garderie parce que celle-ci est fermée ou en raison de restrictions en vigueur relativement à la situation causée par le coronavirus : Les employés devront :

- Essayer de trouver d'autres solutions pour faire garder leurs enfants;
- Si ce n'est pas possible, discuter de la possibilité de faire du télétravail avec leurs gestionnaires.
- Si ce n'est pas possible, prendre un « autre congé payé » (code 699).

Ces dispositions reliées aux perturbations des opérations dans les écoles et les services de garde dues au coronavirus demeureront disponibles aux employés et aux gestionnaires le temps que dureront les perturbations dans les juridictions respectives et seront réexaminées le 10 avril 2020 par l'employeur.

Nous pensons que les paragraphes qui précèdent tiennent compte des conventions collectives, de la continuité des services offerts aux Canadiens et de l'impératif que nous avons tous de suivre les conseils de santé publique alors que le Canada poursuit ses efforts de lutte contre la propagation. À mesure que la situation évolue, j'aimerais souligner qu'une approche différente pourrait être adoptée si les conseils de santé publique changent.

Santé mentale

Je sais que nous sommes tous conscients de l'importance de soutenir la santé mentale de nos employés dans ce contexte de changements rapides.

Le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines prépare actuellement un document d'information à l'intention des employés afin de présenter les ressources clés et les conseils qui nous permettront de continuer à nous occuper de leur santé mentale et de celle de leurs équipes dans nos milieux de travail.

Nous devons aussi encourager nos équipes à demander l'aide dont elles ont besoin en communiquant avec le [Programme d'aide aux employés](#) (PAE) ou vos [Coordonnateurs ministériels](#), accessible en tout temps, en accédant à des soins grâce au [Régime de soins de santé de la fonction publique](#) (RSSFP) ou en recourant aux [Services organisationnels spécialisés](#) (SOS) offerts à l'échelle nationale.

Installations

Si vous travaillez dans un immeuble de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et que vous pensez être confronté à un cas possible ou confirmé de COVID-19, veuillez communiquer immédiatement avec le [Centre national d'appels de service](#) de SPAC. SPAC ou son fournisseur de services collaborera avec les occupants pour concevoir et mettre en œuvre un plan de désinfection approprié à titre de service immobilier supplémentaire.

Enfin, veuillez continuer à vous tenir au courant de la situation en consultant les sites Web [Canada.ca/le-Coronavirus](#) et [GCIntranet](#).

Merci et prenez soin de vous.

Nancy Chahwan

Dirigeante principale des ressources humaines
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada / Gouvernement du Canada